

**OPTION**

## Technicien(ne) en horticulture

**DEGRE**

3<sup>e</sup> degré technique de qualification

**SUITE D'ETUDE POSSIBLE**

Bachelor – Master  
7TQ Gestionnaire des ressources naturelles et forestières  
7TQ Compl. en diversification et aménagement d'espace rural  
7TQ délégué(e) commercial(e)  
7PB Horticulteur(trice) spécialisé(e) en aménagement de parcs et jardins  
7PB Complément en mécanique agricole et/ou horticole  
7PB Complément en productions horticoles et décoration florale  
7PB Compl. en diversification des productions et transformation de produits  
7PB Arboriste : Grimpeur(se) – Elagueur(se)  
7PB Complément en art floral  
7PB Complément en conduite d'engins forestiers  
7PB Gestionnaire de très petites entreprises

**DESCRIPTION DU METIER**

L'horticulture recouvre des métiers très divers dans les secteurs de la production, de la commercialisation, de la recherche et de l'expérimentation. De plus, les préoccupations environnementales sont d'actualité. Le technicien, la technicienne horticole peut travailler dans le secteur :

- de la production, comme pépiniériste, maraîcher, arboriculteur, horticulteur ou floriculteur,
- de la commercialisation, en jardineries, en fleuristeries ainsi que dans les services en amont et en aval de la filière horticole.

Les métiers du paysage (jardins et espaces verts) et de l'aménagement de l'espace recouvrent des situations diverses :

- aménagement de grands chantiers (bordures de TGV, bordures d'autoroutes,...),
- création de jardins, plantation et entretien des arbres d'alignement,
- création et entretien d'espaces verts en milieu urbain, périurbain et rural,
- création de jardins d'intérieur dans les bureaux, halls d'accueil, salons,....,
- gestion et entretien des espaces naturels.

Aujourd'hui, le(la) technicien(ne) en horticulture doit maîtriser des compétences scientifiques, techniques, commerciales, comptables. Il (Elle) doit être à la fois un chef d'exploitation, un manager d'une entreprise, un technicien à la pointe de la technologie et un exécutant. Il (Elle) aura la très lourde responsabilité de développer et d'adapter son exploitation à l'évolution technologique, de gérer et commercialiser ses diverses spécialisations, de s'intégrer dans la société professionnelle et dans la société civile.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Répondre à des demandes d'aménagement ou d'entretien d'espaces verts.
- Effectuer toutes les fonctions et activités dévolues à « l'ouvrier(ère) qualifié(e) en horticulture »
- Raisonner et programmer les calendriers des diverses opérations liées à un processus de production ou d'aménagement d'un espace vert.
- Raisonner et programmer les calendriers des diverses opérations liées au processus de maintenance et d'entretien du matériel, des équipements, des infrastructures.
- Raisonner et programmer les calendriers des diverses opérations liées à la récolte, au conditionnement et à la commercialisation des produits.
- Développer les techniques ou opérations liées à la manipulation, à la transformation et à la conservation des produits dans le respect des normes de qualité.
- Contrôler et assurer le suivi des activités de conduite des cultures, des équipements et du travail.
- Agir en acteur de la protection de l'environnement pour raisonner ses choix techniques et économiques (recommandations pour un développement durable).
- Organiser le fonctionnement de l'exploitation en vue d'une coordination harmonieuse du système de production.
- Gérer et développer son entreprise.
- Etablir des relations avec les collectivités locales, structures sociales, professionnelles et économiques et participer à leur fonctionnement.
- S'informer et coordonner sa formation permanente.

**REMARQUES PARTICULIERES**

L'emploi lié à cette option exige de s'adapter aux contraintes du métier : travail en plein air et en toutes saisons, port de charges lourdes, manipulation des plantes (pollens), produits phytopharmaceutiques,...

**CERTIFICATION**

A l'issue de la 6<sup>e</sup> : Obtention du certificat

- d'enseignement secondaire supérieur (CESS),
- de qualification,
- de connaissance de gestion.

Possibilité d'obtention de l'agrément de vendeur/utilisateur de produits pesticides et phytopharmaceutiques.

**GRILLE HORAIRE**

Forme d'enseignement : TECH. DE QUALIFICATION		
Section : TECHNICIEN EN HORTICULTURE		
<b>Année d'études</b>	<b>5e</b>	<b>6e</b>
<b>FORMATION COMMUNE</b>		
Religion * / Morale	1	1
Philosophie et citoyenneté	1	1
Education physique	2	2
Français	4	4
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Mathématique	2	2
Langue moderne I (Anglais/Néerlandais)	2	2
Education économique et sociale	2	2
Formation scientifique	2	2
Horticulture générale	2	2
TP horticoles	5	5
Techniques horticoles	4	4
Maintenance du matériel	1	1
Phytopathologie et législation des pesticides	2	2
TP maintenance du matériel	1	1
Organisation d'entreprise	1	1
Connaissance de gestion	2	2
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

\* : Catholique/Protestante/Islamique/Israélite/Orthodoxe

**I.P.E.S.** Tournai (site 1)  
Boulevard Léopold, 92b  
7500 Tournai

Tel : 069/45.28.70  
Fax : 069/45.28.77  
Courriel : ipes.tournai@hainaut.be  
Internet : www.etudierenhainaut.be/wapi